



FORMULAIRE COMMUNAL POUR L'AIDE FINANCIERE EN FAVEUR DU LOGEMENT

Demande pour nouvelle construction achat réhabilitation d'ancien logement

Requérant Prénom et nom.....
RueLocalité N° tél.....
FaxCourriel.....

Emplacement de l'immeuble Localité.....Lieu dit.....
Parcelle n° Zone.....

Auteur du projet (seulement pour la construction ou la réhabilitation)

Prénom et nom.....
Rue.....Localité N° tél.....
FaxCourriel.....

Le requérant par sa signature, confirme avoir pris connaissance de la condition suivante :

- 1) Au minimum 70% des travaux seront réalisés par des entreprises domiciliées en Anniviers selon la liste annexée. La commune se réserve le droit de contrôler l'ensemble des factures à la fin des travaux.

Coût selon devis de construction (CFC / CRB arrondi à CHF 1'000.-)

Pour l'achat d'un logement en propriété par étages ou d'une maison familiale, le prix de vente doit être indiqué sous la position 0 et les frais d'achat (droit de mutation, frais de notaire et d'inscription au registre foncier) sous la position 5.

Pos. 0 Terrain	Prix de vente, y compris droits de mutation, équipement et intérêt pour construction.						
	_____	m ² à	CHF	_____	par m ² =	CHF	_____

Pos. 1 bâtiment	Pour achat avec ou sans rénovation d'un bâtiment existant Prix d'achat de l'immeuble.						
	_____	m ³ à	CHF	_____	par m ³ =	CHF	_____

Pos. 2 Travaux	Coûts des travaux de construction ou de la rénovation						
	_____	m ³ à	CHF	_____	par m ³ SIA =	CHF	_____

Pos. 3	Autres coûts de construction : garages,....					CHF	_____
	Nbre__	à CHF	_____	=	CHF	_____

Pos. 4 et 5	Travaux préparatoires, aménagements ext., frais secondaires					CHF	_____
--------------------	-------------------------------------------------------------	--	--	--	--	------------	-------

Coût de revient total (positions 0, 1, 2, 3, 4 et 5)						CHF	_____
------------------------------------------------------	--	--	--	--	--	------------	-------

Indications complémentaires

Date présumée du début des travaux :

Lors d'une construction ou d'une réhabilitation, les travaux ne doivent pas commencer avant que la décision concernant l'aide communale n'ait été rendue ou qu'un accord écrit n'ait été exceptionnellement délivré pour la mise en chantier anticipée.

A joindre

- décision d'autorisation de construire
- devis des travaux avec la liste des entreprises adjudicatrices
- plan de financement avec décision de financement d'un établissement bancaire reconnu ou d'un autre organisme de financement

Lieu et date..... Signature.....

A remplir par la commune – suivi du dossier

- | | | |
|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| 1) contrôle technique <input type="checkbox"/> | 2) administration générale <input type="checkbox"/> | 3) service des finances <input type="checkbox"/> |
| Date | Date | Date |
| Zone village <input type="checkbox"/> | | |
| Zone autre <input type="checkbox"/> | | |